

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le lundi 05 février 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- DUBOCAGE Kevin, 2^{ème} Vice-Président,
- VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,

Pouvoir de :

- M. NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président à M. CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	11
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B006/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À SIGNER LA CONVENTION D'USAGE D'UNE PARCELLE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX



Délibération n° B006/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240213-B006-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2024

Affichage : 15/02/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT À SIGNER LA CONVENTION D'USAGE D'UNE PARCELLE DE COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Campagne de Caux,

Considérant que dans le cadre des compétences Aménagement du territoire et du foncier, la Communauté de Communes Campagne de Caux laisse le droit de passage provisoire à l'exploitation forestière voisine sur la parcelle B5 à Daubeuf-Serville.

Considérant que la présente convention permet le passage d'engins et le stockage temporaire de bois sur une parcelle de la Communauté de Communes Campagne de Caux liés à l'exploitation forestière d'une parcelle voisine. Cette convention a pour but d'encadrer le passage et le stockage de bois sur une parcelle de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Considérant que ces travaux n'aggraveront pas l'état de la parcelle, il convient d'autoriser la société FORET-NORMANDIE-BRETAGNE (Gestionnaire forestier de M. et Mme AUVRAY) à passer sur la parcelle de Communauté de Communes Campagne de Caux le temps du chantier.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention d'usage entre la société FORET-NORMANDIE-BRETAGNE (Gestionnaire forestier de M. et Mme AUVRAY) et la Communauté de Communes Campagne de Caux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de droit d'usage de la parcelle de la Communauté de Communes Campagne de Caux le temps du chantier à titre gracieux.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE